

AFFICHAGE DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE VICE-PRÉSIDENT DU C.C.A.S
EN VERTU DE LA DELEGATION QUI LUI A ETE DONNÉE
PAR DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE
DU 4 JUILLET 2024

N° 2025-04

DÉCISION prise le 18 mars 2025 par Mr Laurent MICHON, Vice-Président du C.C.A.S de Caluire et Cuire

Objet : Attribution des aides facultatives

Période : Février 2025

- Aide alimentaire	1170,00 €
- Aide financière	581,00 €
- Restauration scolaire	3417,69 €

A Caluire et Cuire, le 18 mars 2025
Laurent MICHON
Vice-Président du CCAS

